

REGISTRE
AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES
BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Séance du 8 mai 2026

Présents: Mme Bei-Roller, bourgmestre ; MM. Emering et Meyers, échevins ;
M. Buffadini, secrétaire f.f. ;

Absent excusé: /

Règlement d'urgence de la circulation à caractère temporaire dans la localité de Bettange-sur-Mess en raison de l'organisation de la manifestation «Nopeschfest» en date du jeudi 14 mai 2026 – Décision

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'article 29 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement communal de la circulation modifié du 27 février 2015, tel qu'il a été approuvé par le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, département des Transports en date du 28 septembre 2015 et par le Ministre de l'Intérieur, en date du 4 novembre 2015 (Réf. : 322/15/CR) ;

Considérant qu'en date du jeudi 14 mai 2026 Mme Vanessa Gambioli sera l'organisatrice de la manifestation « Nopeschfest » dans la rue Isidor Lippert à Bettange-sur-Mess ;

d'édicter le règlement d'urgence temporaire de la circulation comme suit :

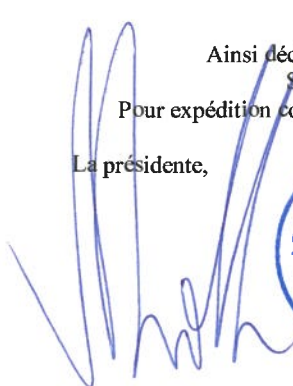
Art. 1^{er} : A partir du jeudi 14 mai 2026 de 11h00 jusqu'à 18.00h la rue Isidor Lippert à Bettange-sur-Mess est barrée à toute circulation entre le bâtiment 2 et le croisement avec la rue An der Uecht (signalisation par signal C,2a) ;

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête

Suivent les signatures

Pour expédition conforme, à Schouweiler, le 8 mai 2026

La présidente,



Le secrétaire f.f.,

